

ECOLES COMMUNALES FONDAMENTALES D'ANDERLUES

Ecole du Centre, rue Maurice des Ombiaux n° 4
Ecoles de Bruyères – Polvez – Lalue, rue des Cent Bonniers n° 68

PROJET EDUCATIF

L'école s'inscrit dans un processus de développement des valeurs :

1. La citoyenneté responsable

- a. Encourager les enfants à participer à la construction d'une société démocratique (aménager des lieux et temps de parole dans l'école où chacun aura le droit de s'exprimer et d'être écouté), mise en place d'un conseil communal des enfants.
- b. Droit à l'expression de chaque enfant mais aussi devoir d'écoute des autres.
- c. L'échange et la confrontation d'idées.
- d. Respecter toutes les conceptions philosophiques et idéologiques (pratique de la tolérance, de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes)
- e. Vivre en groupe en respectant le règlement d'ordre intérieur.

2. Respect des droits de l'enfant.

- a. Viser le mieux-être affectif, physique et intellectuel de chaque enfant.
- b. Privilégier :
 - l'épanouissement personnel
 - la confiance en soi
 - la socialisation
 - la solidarité
 - la tolérance
 - l'autonomie
 - le sens des responsabilités
 - la liberté
 - l'efficacité
 - la créativité
 - le développement corporel
 - la curiosité scientifique
 - l'esprit critique.
- c. Considérer l'erreur comme une source de défis, de dépassements de soi et non comme une sanction

3. L'égalité des chances

L'école refuse toute sélection sociale ou économique et est équitable envers tous les enfants qui lui sont confiés.

4. Neutralité dans l'enseignement

Tout membre du personnel est tenu de respecter les principes de neutralité de l'enseignement par le fait même de sa désignation ou de son engagement par le Pouvoir Organisateur, lui-même lié à l'application du décret du 31 mars 1994. Décret définissant la neutralité inhérente à l'enseignement de la Communauté française et portant diverses mesures en matière d'enseignement. Il est interdit aux élèves et aux enseignants, en dehors des cours d'option philosophique, de porter des signes ostentatoires de religion.

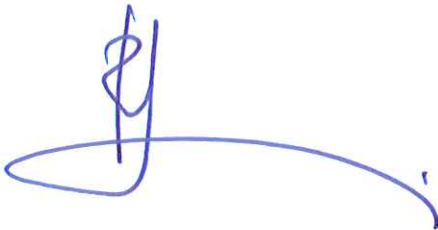
5. Maîtrise des compétences de base

Amener chaque enfant à la maîtrise des compétences de base (voir socles de compétences) selon son rythme personnel et avec des outils personnalisés en fonction de leur niveau propre.

Mettre les enfants en condition de conquérir volontairement de nouvelles compétences avec l'aide des adultes et de leurs condisciples parce que l'école aura su leur donner l'envie de progresser.

Approuvé par le Conseil communal d'Anderlues en séance du 27 juin 2012.

La Secrétaire communale,
F. DOZIER



Le Bourgmestre,
P. TISON

